

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 23 octobre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-508.8 modifiant le règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments d'habitation.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-508 établissant un programme de revitalisation des bâtiments d'habitation.

L'objectif recherché est de consolider et de bonifier le programme en rendant de nouvelles zones admissibles.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 27 octobre 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière